

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le mardi 16 septembre deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,
10 septembre 2025

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Lionel DURAMÉ, Mme Chantal DUTOT, M. Dominique GALLIER, Mme Fanny GENET-LACAILLE, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, Mme Steffie HAMEL, M. Sylvain HEMARD, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPEME, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Jacques TERRIAL, M. Alexandre VOIMENT.

Date de publication
sur le site internet de la
ville,
23 septembre 2025

Date de signature,
26 septembre 2025

Excusés - Ont donné procuration :

Mme Mireille BAUDRY à Mme Céline CIVES, M. Éric BLONDEL à M. Bastien CORITON, M. Thierry DUPRAY à Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Émilie DUTOT à Mme Chantal DUTOT, M. Luc HITTNER à M. Didier BOQUET, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER à Mme Annic DESSAUX.

Excusé :

M. Simon SAINT-MARTIN.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

| | |
|------------|---------------------------|
| DL2025-070 | Classe de découverte 2026 |
|------------|---------------------------|

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les 21 élèves de la classe de CM1/CM2 de l'école primaire de la Caillouville et les 25 élèves de la classe de CM2 de l'école élémentaire « Jacques Prévert » ainsi que quelques élèves de la classe ULIS partiront en séjour multi-activités hiver du mercredi 14 janvier 2026 au vendredi 23 janvier 2026.

Compte-tenu des effectifs des élèves et du coût prévisionnel du séjour, un marché d'appel d'offre a été lancé conformément à la réglementation en vigueur. Après analyse des différentes propositions reçues, la Fédération Nationale pour le Développement des Sports et du Tourisme en Montagne (ANCEF) a été retenue pour l'organisation et la gestion du séjour et accueillera le groupe à la Maison de la Trémontagne à Nanchez dans le Jura.

Le déplacement des élèves s'effectuera en train principalement dans un souci de répondre aux défis climatiques et de suivre les programmes de l'éducation nationale avec notamment la thématique « apprendre à se déplacer en France en train ».

Le choix de l'agence de voyage pour la billetterie et la logistique du transport sera également déterminé par un marché d'appel d'offres. Les enfants partiront en train de la gare d'Yvetot, changeront de gare à Paris et arriveront à la gare de Frasne où une navette les conduira au centre. Le retour se fera selon les mêmes modalités. Les bagages seront pris en charge par le service de livraison de la SNCF.

Le coût du séjour s'élève à 39 727 euros TTC.

La participation des familles est fixée à 180 euros. Les familles pourront contacter la Trésorerie de Lillebonne afin de solliciter un échelonnement des paiements en fonction de leur situation financière.

Monsieur le Maire précise que 7 accompagnateurs dont 1 AESH se joindront à aux 2 classes.

Après avoir exposé ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission Enfance Jeunesse en date du 4 septembre 2025,

Considérant que les 2 écoles souhaitent organiser ce séjour pédagogique pour leurs élèves dans le cadre de leur programme éducatif,

Considérant que ce séjour constitue une opportunité pédagogique et éducative pour les élèves, favorisant leur apprentissage, leur autonomie, leur socialisation et leur ouverture culturelle,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser ou l'adjoint compétent à :

- Prévoir les crédits nécessaires prévus au budget 2025-2026,
- Demander une participation par enfant à hauteur de 180 euros via un titre de recette,
- Réclamer à la famille, dont l'enfant n'intégrerait pas le groupe au moment du départ, la totalité de la somme due pour ce séjour, soit 180 euros.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Bastien CORITON



Le secrétaire de séance,



Didier BOQUET